

**MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS**  
**LE 16 JANVIER 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 16 janvier 2017 à 19h00 à la salle communautaire de la Maison LeGrand sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et conseillers suivants :

Mesdames Juliette Duguay et Annie Anglehart (heure d'arrivée 19h13)  
Messieurs Richard Béliveau, Gaétan Delarosbil, Hartley Lepage et Jean-Marc Allain.

Était également présente, madame Chantal Vignet, directrice générale/secrétaire.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 19h00. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-001**  
**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout des points suivants :

- a) Avis de motion modifiant le règlement de zonage numéro 92-21 de l'ancienne municipalité de Port-Daniel
- b) Dossier de monsieur Michel Parisé
- c) Demande d'acceptation pour les boues de fosses septiques scellées et l'eau du laboratoire de l'usine de Ciment McInnis
- d) Rapport sur la propriété d'un chemin situé à l'Est de l'intersection du chemin à Pierre et de la route Morin Nord

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-002**  
**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**  
**DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Richard Béliveau et résolu que les procès-verbaux des séances du 12 et 20 décembre 2016 soient adoptés tel que présentés aux membres du conseil.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-003**  
**ADOPTION DES COMPTES À PAYER**  
**DES LISTES DES DÉPÔTS-SALAIRES**  
**ET DES CHÈQUES AU 31 DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Allain, appuyé par monsieur Gaétan Delarosbil et résolu que le conseil municipal adopte par la présente la liste des dépôts-salaires #903892 à #903993 et la liste des chèques #96785 à #968003 et 909341 à #909464 ainsi que les comptes à payer au montant de 38 568,95 \$ soient acceptés et payés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, certifie qu’il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses décrites dans la présente résolution.

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **CORRESPONDANCE**

Lecture faite par monsieur le maire de la correspondance suivante :

- Ministère des transports: Avis favorable du rapport final du Plan d’intervention en infrastructures routières locales émis par la MRC du Rocher-Percé.
- Banque Laurentienne: Fusion de la succursale avec celle de Paspébiac dès juin 2017.
- Lettre de remerciement du comité des Loisirs du CHSLD (Villa Pabos) pour le don émis.
- MRC du Rocher-Percé: Recommandation d’une représentation civile sur le comité d’investissement socio-économique (CIS) de la MRC du Rocher-Percé.
- Hydro-Québec: Convention de réalisation d’initiatives dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée.
- Indemnipro, cabinet d’expertise en règlement de sinistre: Responsabilité civile de la Municipalité n’est pas engagée dans le présent dossier.
- MRC du Rocher-Percé: Copie de résolution et protocole d’intervention relatif au sauvetage d’urgence à l’extérieur du réseau routier sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-004** **DON - FONDATION DES MALADIES DU COEUR** **ET DE L'AVC**

Il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par monsieur Gaétan Delarosbil et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise un don au montant de 25 \$ à la Fondation des maladies du coeur et de l'AVC.

**Adoptée à l’unanimité des conseillers**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-005** **DON - CENTRAIDE GASPÉSIE ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

Il est proposé par monsieur Richard Béliveau, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise un don au montant de 25 \$ à la Centraide Gaspésie Îles-de-la-Madeleine.

**Adoptée à l’unanimité des conseillers**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-006** **DON - POLYVALENTE DE PASPÉBIAC**

Dans le cadre du Tournoi des Jeunes Démocrates qui se tiendra à Québec du 20 au 24 avril prochain, il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Juliette Duguay et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise un don au montant de 150 \$ à la Polyvalente de Paspébiac.

**Adoptée à l’unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-007**  
**DON – ASSOCIATION DES POMPIERS**  
**DE PORT-DANIEL–GASCONS**

Il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par madame Annie Anglehart et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accorde un don au montant de 1 500 \$ à l'Association des pompiers de Port-Daniel–Gascons pour le fonctionnement de celle-ci (visites, souper de Noël (21), réunions des pompiers, parade du Père Noël, déplacements, achat de livres, paiement du 3<sup>ième</sup> répondant et plus).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-008**  
**COTISATION ANNUELLE 2017**  
**CRSBP**

Il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le versement au Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques (CRSBP), au montant de 9 385,20 \$, taxes en sus pour la contribution municipale 2017 et le versement au montant de 1 000 \$, taxes en sus pour la licence d'utilisation et l'accès au serveur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-009**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-01 ÉTABLISSANT**  
**LE TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DES**  
**MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
**POUR L'ANNÉE 2017**

Il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons adopte par la présente, le règlement numéro 2017-01 établissant le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles pour l'année 2017.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-01**  
**ÉTABLISSANT LE TARIF DE COMPENSATION POUR LE**  
**SERVICE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
**POUR L'ANNÉE 2017**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit assumer sa quote-part de l'ensemble des coûts relatifs à la gestion des matières résiduelles ;

**ATTENDU QUE** ces coûts n'incluent pas ceux découlant de la fermeture du site d'enfouissement ;

**ATTENDU QUE** la municipalité est tenue de suivre les règles imposées par le Gouvernement du Québec relativement à la gestion des matières résiduelles ;

**ATTENDU QU'**un exercice d'analyse des modes de tarification a été réalisé via la MRC et que le principe d'utilisateur-payeur a été retenu et qu'il est jugé plus juste et équitable pour l'ensemble de la population ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 14 novembre 2016 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le conseil municipal adopte, par la présente, le règlement intitulé «Règlement numéro 2017-01 établissant le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles pour l'année 2017» qui se lit comme suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le présent règlement portera le titre de « Règlement numéro 2017-01 établissant le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles pour l'année 2017».

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement prévoit l'application d'une tarification pour le service des matières résiduelles provenant de la quote-part de la MRC du Rocher-Percé qui sera établie comme suit :

Il sera prélevé de chaque propriétaire d'immeubles imposables de la municipalité un tarif annuel suffisant qui sera différent pour chaque catégorie et calculé sur la base d'unités, en fonction d'un tarif de base d'unités ;

Une grille de tarification est jointe à l'annexe 1 du présent règlement. Les unités sont allouées en fonction du service offert à chaque générateur de matières résiduelles, que ce soit pour l'enfouissement, la récupération ou la valorisation.

Chaque utilisateur, qu'il représente une résidence unifamiliale, un multi-logement, une institution, un commerce ou une industrie, sera associé à une catégorie d'utilisateurs. Un nombre d'unité est alloué à chaque catégorie.

#### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Henri Grenier  
Maire

---

Chantal Vignet  
Directrice générale /Sec.-trésorière

# MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL–GASCONS

## ANNEXE 1

Tableau des catégories d'utilisateurs et grille de tarification 2017

**Le tarif de base d'unités est évalué à 250\$/unité pour le résidentiel, le multi-logement 1-4 et les EAE.  
Le tarif de base d'unités est évalué à 270\$/unité pour le multi-logements 5 et plus et les ICI.**

Catégorie	Nombre
Logement où l'on tient feu et lieu	1.0
Résidence intergénérationnelle	1.0
Logement saisonnier	1.0
Multi-logement (1 unité par logement)	1.0
Hôtel, motel (20 unités et moins)	1.5
Hôtel, motel, restaurant (20 unités et moins)	2.5
Hôtel, motel (21 unités et plus)	3.0
Hôtel, motel, restaurant (20 unités et plus)	3.5
Garage de mécanique générale	1.0
Dépanneur	1.0
Garage de débosselage	1.0
Gaz-bar, gaz-bar-dépanneur	2.0
Restaurant, restaurant-bar	3.0
Restaurant-restaurant-bar-saisonnier	2.0
Casse-croûte	1.5
Gare	1.0
Institution financière	2.0
Bureau de poste	2.0
Organisme sans but lucratif	0.5
Gîte	1.0
Entrepreneur-général	2.0
Entretien de camions et machineries lourdes	0.5
Entrepreneur en électricité	1.0

Épicerie-boucherie-produits de boulangerie & boutique	4.0
Épicerie-boulangerie-boucherie	4.0
Épicerie	2.0
Épicerie-boucherie-boulangerie-logement	10.0
Boucherie-boulangerie	2.0
Pharmacie	9.0
Clinique médicale	1.0
Salon de coiffure	.5
Salon de coiffure-bronzage	1.0
Salon d'esthétique	.25
Centre de conditionnement physique	0.5
Salon funéraire	1.0
Réserve faunique	5.0
Quincaillerie	2.0
Vente de meubles	4.0
Vente d'instruments de musique	0.5
Réparation de petits moteurs (scie à chaîne, débroussailleuse)	0.5
Vente et réparation d'outils mécaniques	2.5
Location de films et de jeux électroniques	0.5
Vente de matériels électroniques	1.0
Fabrication et vente de vitraux	0.5
Forge	1.0
Havre de pêche de Port-Daniel	4.0
Havre de pêche du quai du ruisseau Chapados	4.0
Location de chalet et camping	0.5
Atelier de soudure	2.0
Atelier de soudure et comptoir de ventes	4.0
Boutique de vêtements	1.0
Boutique de cadeaux	0.5
Commerce de produits ménagers	2.0
Galerie d'art	0.5
Camionnage et machineries lourdes	1.0

Service professionnel	0.5
Pisciculture	2.0
Foyer de personnes âgées	1.0
Service de soins thérapeutiques	1.0
Poissonnerie	1.0
Poissonnerie, entrepôt réfrigéré et bureau	2.0
Entrepôt frigorifique	1.0
Entretien machinerie lourde	1.0
Centre d'Alignement	1.0
Carrière de béton	1.0
Cimenterie	13.0
Garderie pour animaux	1.0

---

Henri Grenier  
Maire

---

Chantal Vignet  
Directrice générale/sec.trésorière

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-010**  
**SUBVENTION - BIBLIOTHÈQUE BONHEUR D'OCCASION**

Il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par monsieur Richard Béliveau et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise un versement au montant de 1000 \$ pour le fonctionnement de la bibliothèque Bonheur d'Occasion. Ce montant sert à l'achat de livres, de fournitures, papeteries...

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-011**  
**NOMINATION DU VÉRIFICATEUR**  
**POUR L'ANNÉE 2017**

Il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons nomme la firme Raymond Chabot Grant & Thornton Inc. à titre de vérificateur pour l'année 2017.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-012**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE**  
**PG SOLUTIONS**

Il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par monsieur Richard Béliveau et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement à PG Solutions au montant de 9 905,12 \$, taxes incluses, pour le contrat et soutien des applications pour l'année 2017.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-013**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE**  
**ÉRIC HUARD ET MICROSOFT**

Il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par madame Annie Anglehart et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement à monsieur Éric Huard pour l'achat d'un ordinateur portable à la Source au montant de 576,11 \$, taxes incluses et le paiement à Microsoft pour l'achat d'un logiciel Office au montant de 343,78 \$, taxes incluses.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE**  
**COMMISSION SCOLAIRE RENÉ-LÉVESQUE**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-014**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE**  
**TÉLÉVAG**

Il est proposé par madame Annie Anglehart, appuyé par monsieur Richard Béliveau et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement à Télévag au montant de 1 000 \$ pour la diffusion du Conseil municipal (4).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-015**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE**  
**ENGLOBE**

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement final à Englobe au montant de 1 500 \$, taxes en sus, pour la collecte des données géotechniques dans le secteur Gascons.

Le paiement de cette dépense est pris à même de la Taxe d'accise sur l'essence.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-016**  
**ADHÉSION ANNUELLE 2017**  
**CONSEIL DE LA CULTURE DE LA GASPÉSIE**

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Gaétan Delarosbil et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement au Conseil de la Culture de la Gaspésie au montant de 75 \$ pour l'adhésion annuelle 2017.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-017**  
**ADHÉSION ANNUELLE 2017**  
**QUÉBEC MUNICIPAL**

Il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement à Québec Municipal au montant de 280 \$, taxes en sus pour l'adhésion annuelle 2017 du service internet.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-018**  
**ADHÉSION ANNUELLE 2017**  
**COMBEQ**

Il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec au montant de 350 \$, taxes en sus pour l'adhésion annuelle 2017 de monsieur Martin Gauthier.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-019**  
**ADHÉSION ANNUELLE 2017**  
**AQAIRS**

Il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par monsieur Richard Béliveau et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement à l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS) au montant de 235 \$, taxes en sus pour l'adhésion annuelle 2017 de madame Cécile Allain.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-020**  
**ADHÉSION ANNUELLE 2017**  
**FQM**

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Gaétan Delarosbil et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au montant de 1 566,40 \$, taxes en sus pour l'adhésion annuelle 2017.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-021**  
**ADHÉSION ANNUELLE 2017**  
**ADMO**

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Allain, appuyé par madame Juliette Duguay et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement à l'Association des directeurs municipaux du Québec au montant de 793 \$, taxes en sus pour l'adhésion annuelle 2017 de madame Chantal Vignet.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-022**  
**ADHÉSION ANNUELLE 2017**  
**ATPA**

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Richard Béliveau et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement à l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) au montant de 255 \$, taxes en sus pour l'adhésion annuelle 2017 de monsieur Alain Blais.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-023**  
**ABONNEMENT ANNUEL 2017**  
**RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

Il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement au Réseau d'Information Municipale du Québec au montant de 275 \$, taxes en sus pour l'abonnement annuel 2017.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-024**  
**TAXES PASSÉES DUES ET**  
**VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXE**

Il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu:

- ✓ **QUE** la directrice générale soit autorisée à faire parvenir des avis recommandés à tous les contribuables pour les taxes passées dues et que toutes les sommes dues doivent être entièrement payées avant le 3 février 2017. Après cette date, les immeubles seront mis en vente pour taxes impayées. La directrice générale devra accepter les chèques postdatés, les arrangements, prendre en considération ceux qui fournissent un effort raisonnable et mettre en vente ceux qui n'auront pas respecté les derniers arrangements ;
- ✓ **QUE** maître Richard Deraîche de l'étude Bourdages et Deraîche soit mandaté pour préparer la rédaction des désignations des immeubles mis en vente et faire appel à nos conseillers juridiques s'il y a lieu ;
- ✓ **QUE** la directrice générale, conformément à l'article 1023 du code municipal, soit autorisée à transmettre avant le 19 février 2017 au bureau de la MRC du Rocher-Percé, l'état des immeubles qui doivent être vendus pour le non-paiement de taxes. Les montants totaux dus en dessous de 50 \$ ne doivent pas être inclus à la liste, exception faite de toute taxe avant que celle-ci ne soit prescrite.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-025**  
**PERMIS D'INTERVENTION POUR LES**  
**TRAVAUX À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DES**  
**ROUTES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA**  
**MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES**  
**TRANSPORTS**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égouts, etc.) pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

**ATTENDU QUE** ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le Ministère ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par monsieur Richard Béliveau et résolu :

**QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la municipalité de Port-Daniel–Gascons s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention ;

**QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la directrice générale, madame Chantal Vignet ou en son absence, le directeur des travaux publics, monsieur Alain Blais à signer tous documents relatifs aux permis d'intervention.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-026**  
**CENTRE PLEIN AIR LA SOUCHE DE GASCONS**

Il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu

**QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons ne peut accepter, tel que présenté aux membres du conseil, l'offre du Centre plein air la Souche, la cession à la Municipalité pour un montant symbolique de 1 \$, la totalité des biens meubles et immeubles dudit Centre plein air ;

**QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons recommande que monsieur Éric Huard, agent de développement, présente un rapport de la situation.

Madame Annie Anglehart s'oppose à la première partie de ladite résolution.

**Adoptée à la majorité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-027**  
**CAMP DE JOUR PORT-DANIEL–GASCONS**

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Allain, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons nomme madame Juliette Duguay et monsieur Gaétan Delarosbil et comme substitut, monsieur Richard Béliveau, à faire partie du Comité de parents administrateur du Camp de jour de Port-Daniel–Gascons.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-028**  
**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2011-05-175**  
**LOCATION DU TEMPS DE GLACE**

Il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par monsieur Richard Béliveau et résolu de modifier la résolution numéro 2011-05-175 concernant la gratuité du temps de glace au Hockey mineur *pour un tarif de 30\$/heure au Hockey mineur le Rocher et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> octobre 2016.*

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-029**  
**RÉSIDENCE SITUÉE AU 409, ROUTE 132, PORT-DANIEL**

CONSIDÉRANT l'opinion juridique de la firme St-Onge & Assels, avocats inc. portant sur les constructions dérogatoires apportées à la résidence située au 409 route 132, Port-Daniel ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons évalue d'autres pistes de solutions pour régulariser la situation ;

QUE les propriétaires de cette résidence soient rencontrés avant de rendre une décision finale.

Madame Juliette Duguay enregistre sa dissidence dans la négative pour la raison suivante: Advenant un désastre, la Municipalité serait responsable.

**Adoptée à la majorité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-030**  
**AUTORISATION ET PAIEMENT DE LA DÉPENSE**  
**DON - LA RÉSIDENCE SAINTE GERMAINE**

Il est proposé par madame Annie Anglehart, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la dépense et le paiement pour un don au montant de 200 \$ à la Résidence Sainte Germaine pour la tenue d'activités de Noël.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-031**  
**AUTORISATION DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE**  
**SUR LA ROUTE DU PARC**

**ATTENDU QUE** Construction Jean & Robert Ltée désire effectuer des opérations de déneigement et de déglacage sur la route du Parc sur une longueur de  $\pm 1.5$  km pour la saison hivernale 2016-2017 ;

**ATTENDU QUE** cette route est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec et à l'intérieur des limites de la municipalité de Port-Daniel–Gascons ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par monsieur Gaétan Delarosbil et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise Construction Jean & Robert Ltée à effectuer l'entretien de la route du Parc, sur une longueur de  $\pm 1.5$  km pour la saison hivernale 2016-2017, et ce, selon les exigences de déneigement et de déglacage demandées par le ministère des Transports.

Tous les frais de déneigement et de déglacage de cette autorisation seront assumés par Construction Jean & Robert Ltée.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-032**  
**OFFRE DE SERVICE**  
**MESURE D'ACCUMULATION DE BOUES**  
**DANS LES ÉTANGS AÉRÉS**

Il est proposé par monsieur Richard Béliveau, appuyé par monsieur Gaétan Delarosbil et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte l'offre de service présenté par Écho-Tech inc. pour effectuer la mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés au montant de 1 225 \$, taxes en sus et ce, si les mesures sont réalisées lors d'un déplacement planifié dans la région au cours de l'été 2017.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-033**

Cette résolution est annulée.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-034**  
**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-11-392**  
**LOCATION DE SALLE POUR LA FABRIQUE DE PORT-DANIEL**

Il est proposé par monsieur Richard Béliveau, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons modifie la résolution numéro 2016-11-392 en y ajoutant le texte suivant:

*Le premier bingo se tiendra le 4 février 2017, tous les premiers samedis du mois et ce, pour une période indéterminée.*

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-035**  
**VIRÉE D'AUTOBUS SCOLAIRE ET VÉHICULES**  
**SUR LA PROPRIÉTÉ DE M. DANIEL BRIAND**

Il est proposé par monsieur Richard Béliveau, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le versement au montant de 120 \$ pour l'année 2017 à monsieur Daniel Briand pour la virée d'autobus scolaires et véhicules sur sa propriété (lot 701-9) selon une entente intervenue entre les deux parties.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-036**  
**OUVERTURE ET ENTRETIEN**  
**DE L'ENTRÉE DONNANT ACCÈS À LA STATION DE POMPAGE**  
**SITUÉE DERRIÈRE LES PROPRIÉTÉS DE**  
**MMES CHANTAL ROUSSY ET JACQUELINE LANGLOIS**

Selon une entente intervenue entre les deux parties, il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le versement au montant de 100 \$/chacune pour l'année 2017 à Mesdames Chantal Roussy et Jacqueline Langlois pour l'utilisation de leur entrée privée donnant accès à la station de pompage située derrière leur propriété.

**Adopté à l'unanimité des conseillers.**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-037**  
**AVIS DE MOTION**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 92-21**  
**DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL**

Un avis de motion est donné par madame Juliette Duguay qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 92-21 de l'ancienne municipalité de Port-Daniel visant à autoriser un dépôt d'explosif sur les lots numéros 942 et P-886.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-038**  
**DOSSIER DE MONSIEUR MICHEL PARISÉ**

Il est proposé par madame Annie Anglehart, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la requête de déplacement de la route Sinaï demandé par monsieur Michel Parisé ;

QUE les travaux soient à la charge de monsieur Parisé avec les certificats d'autorisation des différents Ministères nécessaires à la conformité pour le déplacement de la route Sinaï.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-039**  
**BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**  
**ET EAU DU LABORATOIRE - CIMENT MCINNIS**

**CONSIDÉRANT QUE** Ciment McInnis désire obtenir la permission d'utiliser les bassins aérés de traitement d'eau de la municipalité pour y envoyer les eaux usées produites par leurs installations ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) fosses septiques scellées recueillent les eaux usées des unités sanitaires, des douches et des évier de cuisine provenant du bâtiment administratif et du garage de mécanique ;

**CONSIDÉRANT QUE** le vidangage de ces deux fosses se feront à une fréquence approximative de deux fois par mois, soit à toutes les deux semaines, pour un total annuel approximatif de 780m<sup>3</sup> ;

**CONSIDÉRANT QU'**un réservoir scellé recueille les eaux de laboratoire. Ce réservoir devrait être vidangé entre cinq (5) et douze (12) fois annuellement, pour un volume maximal de 360m<sup>3</sup>/année ;

**POUR CES CONSIDÉRATIONS,** il est proposé par monsieur Richard Béliveau, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte une entente de disposition pour la quantité des eaux et des boues des fosses scellées de l'entreprise Ciment McInnis aux bassins aérés de traitement des eaux de la Municipalité et ce, tout en respectant les volumes tels que décrits ci-dessus.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

## **RAPPORT SUR LA PROPRIÉTÉ D'UN CHEMIN**

Monsieur le maire fait lecture du rapport demandé par la firme Jean-Louis Leblanc, arpenteur-géomètre concernant la propriété d'un chemin situé à l'Est de l'intersection du chemin à Pierre et de la route Morin Nord le long de la limite du Rang 1 Est et du Rang 2 Nord.

### **LUMIÈRE DE RUE**

Madame Annie Anglehart demande que ce point soit ajouté à l'ordre du jour et ce, pour l'installation d'une lumière de rue dans son district. Après discussion, ce point sera reporté à une séance ultérieure.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de question s'est tenue avec les personnes présentes à cette séance.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-040** **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Hartley Lepage propose la levée de la séance à 20h12.

---

Henri Grenier  
Maire

---

Chantal Vignet,  
Directrice générale/ sec.trésorière